

Coordonnés délégués ASA des canaux annotains

au 25 novembre 2017

NOM	PRENOM	ADRESSE	TEL	MAIL	Canal	Syndic	Fonction	Responsable canal
SCHECK	Daniel	Les Gueïnes - 04240 - Annot	06 07 09 62 68	daniel.scheck@orange.fr	Vélimande	Titulaire	Président	
SIGAUD	Jacques	Les Gueïnes - 04240 - Annot	07 78 11 50 95	Jaques.sigaud@sfr.fr	Vélimande	Titulaire	Correspondant	Vélimande
VIARENGO	Marie-José	Les Gueïnes - 04240 - Annot	06 37 24 19 72	Marie-Jose.VIARENGO@le04.fr	Vélimande	Suppléant		
RAMOIN	Alain	Rue du Four 04240 Annot	06 03 23 14 19	alain.ramoin@sfr.fr	Gastres	Titulaire	Vice président	
HONNORATY	Jean-Luc	Le Fugeret 04240	06 64 05 23 52	uehonoraty@orange.fr	Gastres	Titulaire	Correspondant	Gastres
DEMAISON	Meidi	Les Scaffarels	06 02 25 79 94	meidhi.demaison@gmail.com	Gastres	Suppléant		
LAURENT	Evelyne	Les Glaires - 04240 - Annot	06 78 89 57 67	evelyne.laurent@gmail.com	Granges	Titulaire	Secrétaire	
GEISER	Michel	Ch du prés Martin 04240 Annot	06 67 50 46 21	michel.geiser@orange.fr	Granges	Titulaire	Adjoint actif	Granges
JORNET	Christophe	Route de Colle-Basqse Annot	(06) 88 98 69 63	christophe-jornet@samse.fr	Granges	Suppléant		
GRENET	Henri	<del>Chemin du Sarret 04240 Annot</del>	<del>06 77 64 13 55</del>	<del>Pas de mail</del>	<del>Tourtouire</del>	<del>Titulaire</del>	<del>Correspondant</del>	
CALVI	Charlie	<del>la Ribière 04240 Annot</del>	<del>06 25 74 94 37</del>	<del>monique.calvi@gmail.com</del>	<del>Tourtouire</del>	<del>Titulaire</del>	<del>Adjoint actif</del>	
COZZI	Jean-Yves	Avenue du Foulon - 04240 - Annot	06 75 25 73 99	transportscozzi@hotmail.fr	Tourtouire	Suppléant	Adjoint	Tourtouire

# **ASA des canaux annotains – Réunion syndicale du 25 mars 2023 – Compte-rendu**

- Etaient présents : Evelyne Laurent, Michel Geiser, Jacques Sigaud, Jean-Yves Cozzi, Daniel Scheck
  - Etaient représentés : Alain Ramoin, Jean-Luc Honnoraty
  - Etaient absent : Marie-José Viarengo
  - Approbation du budget 2023 - Vote
- Daniel Scheck, Président ouvre la séance à 9h30 ce jour.

Après présentation du budget primitif 2023, du compte administratif de 2023, et du compte de gestion de 2022, l'assemblée vote à l'unanimité le budget 2023, le compte administratif de 2023 et le compte de gestion 2022.

## **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 64.397,31 €
- Recettes : 64.397,31 €

## **Section d'investissement**

- Dépenses : 82.701,89
- Recettes : 82.701,89 €

L'affectation de résultats de 2022 est approuvée à l'unanimité. Soit l'excédent de 40.397 euros.

L'admission en non-valeur de 35.20 euros – Auzias Louis est approuvé à l'unanimité.

## **Travaux à prévoir en 2023 :**

Il est décidé que les responsables des canaux fassent une reconnaissance des travaux à effectuer sur les canaux et recherchent les entreprises susceptibles d'effectuer ces travaux et les chiffrent.

Une réunion se tiendra afin de finaliser les commandes.

## **Fusion du canal communal :**

Une réunion publique a eu lieu le 21 mars 2023 en mairie d'Annot en présence de madame **Marion Cozzi Maire d'Annot**, de Maud KERLEAU (**FDSIC**) et du président de l'asa. Ce projet a été accueilli très favorablement.

Afin d'avancer ce dossier quelques membres de l'asa avec le concours d'un technicien de la commune se proposent d'effectuer une pré-étude de faisabilité.

## **Fonctionnement de l'asa pour 2023 :**

Il est décidé que chaque responsable de canaux prenne en charge son canal :

- Il sera le référent en cas de panne et cherchera une solution au problème.
- Une entreprise ou un adhérent volontaire sera désigné en début de saison pour prendre en charge l'entretien des réseaux, il sera à la disposition des responsables de canaux.

Afin de pallier une urgence urgente l'asa va demander à Madame La Maire d'autoriser le service technique de la ville d'intervenir sur ces pannes.

Pour cela une reconnaissance des réseaux devrait être faite auparavant avec ce personnel.

Une signalétique des vannes installées devait être mise en place, ainsi de l'édition d'une cartographie.

**L'assemblée extraordinaire et l'assemblée générale devraient se tenir le 26 Août 2023 à 9h00**

Michel Geiser se charge de réserver la salle de Verimande.

Il sera proposé de modifier l'article 10 de nos statuts comme suit :

Actuellement :

Le nombre de membres du Syndicat élus par l'Assemblée des Propriétaires est de 8 titulaires et de 4 suppléants, répartis entre 2 titulaires et 1 suppléant pour chaque canal défini à l'article 4 des présents statuts.

Après modification :

Le nombre de membres du Syndicat élus par l'Assemblée des Propriétaires est de 9 titulaires et de 4 suppléants,

Il sera désigné 2 titulaires et 1 suppléant par canal. Le 9<sup>ème</sup> titulaire sera le président.

---

Lors de cette assemblée 4 membres titulaires et 2 membres suppléants devront être renouvelés (comme le stipule nos statuts – article 10)

**Mise en eau des Gastres et de la Tourtoire :**

Cette mise en eau se fera dans une quinzaine de jours :

- Chaque responsable de canal fera une reconnaissance des lieux avant mise en eau
- Il mettra également en place une équipe de « surveillants » placés sur les canaux afin de détecter toutes anomalies lors de la mise en route
- Jean-Yves prend en charge le canal de la Tourtoire
- Jean-Luc prend en charge le canal des Gastres
- L'affichage sera fait par Michel Geiser

**Pour info** : la consommation en eau des canaux durant la saison 2022 est la suivante :

Canal	M3 annuel	Nb Jours	M3 Jour	L/Seconde
Canal de Vélimande	122 000	114	1070	12
Canal des Granges	10 022	86	117	1
	132 022	200	1 187	14
Canal de la Tourtoire	0	148	0	0
Canal des Gastres	72 360	148	489	6
	72 360	296	489	6

### **Inventaire des clés :**

- Un inventaires des clés devra être fait avec Alain Ramoin.

### **L'entretien des vannes et robinets des adhérents :**

- Il sera rappelé à chaque adhérent que l'entretien ou la réparation de ces vannes ou robinets est à la charge de l'adhérent. C'est à lui de procéder à la réparation en cas de panne.
- Cette mesure sera également communiquée par courrier lors des convocations à l'AG.

### **Déplacement de la conduite des Gastres par Gabrielle Augier**

Il sera notifié à madame Augier de protéger cette conduite en la recouvrant.

### **Adhérents en retard de paiement de cotisation.**

Le Président éditera la liste des retardataires et un courrier leur sera notifié afin de leur signifier l'importance de respecter les délais de paiement.

### **Site internet :**

Tous les documents importants sont sur notre site internet à l'adresse suivante :

- <https://annot-canaux.com/legal.php>
- Compte de gestion
- Budget primitif 2023
- Compte administratif
- Compte-rendu de la réunion

### **Servitude de passage :**

Suite à la vente d'une parcelle incluse dans le périmètre de l'asa il est apparu indispensable de cartographier les servitudes liées aux canaux et les inclure dans les DICT. Certaines conduites traversent des parcelles sans que cela figure sur un document administratif.

### **Projet de travaux sur canal des Granges**

La partie amont du canal des Granges est d'un accès dangereux et son entretien est délicat. Il est envisagé de buser cette portion du canal.

Il est demandé à Evelyne Laurent de contacter Marie-France Baggiarini afin de voir s'il y a une possibilité d'accéder à cette portion du canal par la rive droite. **(création d'une piste d'accès)**

### **Etude des canaux annotains :**

L'asa a obtenu les financements de la Région et de l'Agence de l'Eau pour son étude de modernisation de l'ensemble de son réseau.

- Région : 14.670 €
- Agence de l'Eau : 24.450 €

- Etude AVP : 48.900
- Autofinancement : 9.780 €

L'ensemble des membres présents souhaitent la réalisation de cette étude. La FDSIC devra nous communiquer les adresses de bureaux d'études compétents dans ce domaine.

#### — Marché public passé avec l'État et ses établissements publics

Procédure en fonction des seuils - Marché passé par l'État	
Montant du marché	Procédure
≤ 40 000 €	Choix libre
Entre 40 000 € et 140 000	Marché à procédure adaptée ou Mapa
140 000	Procédure formalisée

#### **Restriction Sécheresse :**

Le versant Var (donc Annot) est classé en zone **ALERTE**. Cela implique pour l'asa de tenir un registre et d'effectuer des mesures de prélèvement bimensuel.

#### **Interdiction d'arrosage entre 9h00 et 19h00**

Les arrêtés préfectoraux se trouvent à l'adresse suivante :

<https://annot-canaux.com/documents/textes.pdf>

#### **Bon courage**

Annot, le 26 mars 2023

Daniel Scheck

Président de l'asa des canaux annotains